Règlement de la Finale du Challenge Carnassiers de Saône-et-Loire 2025 - Binôme en bateaux



Date: Samedi 8 novembre 2025

Lieu: Lac de Montaubry (LE BREUIL)

Organisation : Fédération de pêche de Saône-et-Loire et l'AAPPMA « La Gaule du Breuil »

<u>Horaires</u>: 6h30: Réception des participants,

6h00 - 7h10: Mise à l'eau des bateaux,

7h10: Briefing au stand (obligatoire),

7h35 : Début du Challenge,

15h00: Rassemblement vers point de rendez-vous,

15h05: Fin du Challenge,

16h30: Remise des Prix.

1/ Equipement et embarcations :

- Equipe de 2 pêcheurs par bateau,

Utilisation de moteur thermique et électrique autorisé,

Sondeur autorisé,

- Armement de sécurité obligatoire suivant la réglementation : gaffe, extincteur, gilet de sauvetage homologué obligatoire pour chaque pêcheur,
- Chaque embarcation doit être aux normes de la réglementation en vigueur et les participants avoir une assurance responsabilité civile,
- Chaque embarcation doit posséder un moyen de conservation des poissons vivants dans l'attente de leurs homologations.

2/ Mode de pêche:

- La pêche se pratique en no-kill,
- Une seule canne pourra être utilisée pendant l'action de pêche ; toutefois, d'autres cannes pourront être prêtes à l'emploi dans l'embarcation (maintenues hors de l'eau),
- Seuls les leurres artificiels sont autorisés (suivant la réglementation),
- Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts,
- Utilisation d'une épuisette pour sortir les poissons, tout en respectant au maximum ceux-ci,
- Pince à poisson et gaffe interdits,
- Téléphone portable sur chaque embarcation pour joindre les commissaires (prises ou avaries).

3/ Poissons pris en compte (taille minimale) :

<u>Espèces</u>	Taille minimale (cm)	Maximum de prises	Coefficient
Brochet	60	4	1
Sandre	50	4	1
Perche	20	4	1
Black-bass	30	4	1
Silure	100	2	0.5
Chevesne	30	1	1
Aspe	30	1	1

- La longueur des captures s'effectue en millimètre,
- Calcul des points : 1 mm = 1 point,
- Bonus de 3 espèces : 500 points,
- La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la nageoire caudale allongée dans l'axe du corps,
- Pour le silure, la longueur sera multipliée par un coefficient de 0,5 (Exemple : un silure de 1400 mm = 700 points),
- Les poissons seront remis à l'eau vivants (obligatoire pour valider ceux-ci),
- Une fois la mesure effectuée par les commissaires et validée par les compétiteurs (signature),
 celle-ci ne pourra plus être contestée,
- Tout poisson devra être homologués avant la fin du challenge, après 15h ce dernier ne sera pas pris en compte sans déclaration au préalable à un commissaire,
- Le gagnant sera l'équipage ayant le plus grand nombre de points,
- En cas d'égalité, l'équipage ayant le moins de poissons sera déclaré vainqueur.

4/ Dispositions générales :

- Chaque participant doit être en possession d'une carte de pêche en cours de validité (Le Lac de Montaubry appartient au Domaine Public),
- Vitesse de navigation : respect de la réglementation en vigueur (Le non-respect de cette mesure entrainement une disqualification de l'équipage),
- En participant au Challenge, les concurrents acceptent sans conditions l'utilisation des droits d'image pour la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire ainsi que l'AAPPMA « La Gaule du Breuil », sur l'ensemble de ses moyens de communications (de l'accueil à la remise des prix),
- En cas d'incident ou d'accident, les compétiteurs devront informer au plus tôt l'organisation,
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter la manifestation si la sécurité des compétiteurs et commissaires n'était plus assurée. Le classement se ferait alors sur les prises déjà enregistrées,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident,

- Les pêcheurs devront se situés à moins de 500 mètres du lieu de rendez-vous à 5 min de la fin de l'épreuve,
- <u>Interdiction de pêche :</u> Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur le site de la compétition 7 jours avant la date de celle-ci, soit à compter du samedi 1^{er} novembre 2025,
- Le non-respect du règlement entrainera la disqualification immédiate.
- Rappel sur la qualification : une fois un binôme qualifié, si l'un des deux membres participe à un autre challenge carnassier avec un coéquipier différent, ce nouveau binôme sera considéré comme non qualifiable pour la Finale.

5/ Récompenses :

- 1^{er} équipage : Séjour pêche d'une semaine en Estrémadure (Espagne),
- 2ème équipage : Séjour pêche d'une semaine dans le Cantal,
- 3ème équipage : Séjour pêche d'une semaine en Bourgogne,
- 4-25 ème : lot de consolation.

Lieu de rendez-vous / mise à l'eau / parking

